



ARNAUD MONTEBOURG
MINISTRE DU REDRESSEMENT PRODUCTIF

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.redressement-productif.gouv.fr

Paris, 20 septembre 2013
N°645

Le Conseil National de l'Industrie met en ligne un site internet

Le Conseil National de l'Industrie, le « Parlement de l'Industrie », installé en février 2013, met en ligne son nouveau site Internet : www.conseil-national-industrie.gouv.fr

Présidé par le Premier ministre, le Conseil National de l'Industrie (CNI) regroupe, autour du Ministre du Redressement productif et des différents ministres concernés par l'industrie, des représentants des entreprises et des organisations syndicales représentatives des salariés de l'industrie, des personnes qualifiées, des élus, des représentants des collectivités territoriales et des membres de l'administration.

Animé par un bureau tripartite (industriels, organisations syndicales, administration), le CNI a structuré ses travaux autour de 13 comités stratégiques de filières¹ regroupant industriels, représentants d'organisations syndicales, experts et pouvoirs publics afin de définir une vision partagée des principaux enjeux de chaque filière et d'élaborer un plan d'actions prioritaires pour renforcer l'appareil productif de la filière et conforter l'offensive industrielle de la France dans la compétition mondiale.

Le site internet présente chacun des contrats de filière qui regroupe dans une logique de donnant-donnant les engagements réciproques des industriels et de l'Etat afin d'améliorer la compétitivité de chacune des filières stratégiques pour la France. Ces contrats de filière sont généralement structurés autour de 7 axes : développement de la filière, performance, international, relations entre donneurs d'ordre et sous-traitants, emplois et compétences, financement, innovation.

Des sections thématiques complètent le dispositif en élaborant des avis et propositions sur des questions transversales : concours publics à l'industrie, emplois et compétences, recherche et innovation, simplification de la réglementation.

¹ Aéronautique, Alimentaire, Automobile, Biens de consommation, Chimie et matériaux, Eco-industries, Ferroviaire, Industries extractives et premières transformations, Industries et technologies de santé, Mode et luxe, Naval, Nucléaire, Numérique



Le CNI participe ainsi au premier volet de la nouvelle stratégie de filières industrielles portée par le Ministre du Redressement productif, visant à renforcer et à développer les filières existantes.

La dynamique des 34 plans de la Nouvelle France Industrielle, présentée par le Président de la République, le 12 septembre dernier, est issue des travaux du CNI et de ses 13 comités stratégiques de filières. Le CNI sera au cœur du dispositif de pilotage de la Nouvelle France Industrielle.

Contacts presse :

Cabinet d'Arnaud MONTEBOURG : 01 53 18 45 13
Marianne ZALC-MULLER
Sandra-Andréa RENARD